

Dumbéa le 18 août 2026

Le maire

aux

Destinataires ci-dessous

Nos réf. : CT-S-2026-08-18-11803

COMMUNIQUE



DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA PROXIMITE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

TRAVAUX RELATIFS A LA REFECTION DE LA ROUTE DU RANCH (CR26) ET DE LA ROUTE DAVER (CR25)

- 1) Maître de l'ouvrage
Ville de Dumbéa.
- 2) Mode de passation
Appel d'offres ouverts en lots séparés.
Marché de travaux en application de la délibération modifiée n°424 du 20 mars 2019.
- 3) Objet du marché
Le marché est prévu en deux (2) lots séparés, avec sous-traitants agréés, comme suit :
 - **Lot n°01 – VRD ;**
 - **Lot n°02 - Eclairage public.**
- 4) Délai de validité des offres
Les offres seront valables pour une durée de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de leur remise.
- 5) Critères de jugement des offres
Les critères de jugement des offres sont prévus à l'article 5 du règlement de la consultation (RC).
- 6) Modalité d'obtention des dossiers
Le retrait des dossiers se fait par téléchargement à l'adresse : www.marchespublics.nc

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard huit (08) jours calendaires avant la date de remise des offres, des modifications de détail au dossier d'appel d'offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.
- 7) Renseignements complémentaires
Pour obtenir des compléments d'information au dossier d'appel d'offres, les entreprises pourront s'adresser par écrit et au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date de remise des offres auprès de la plateforme des marchés publics de la Nouvelle-Calédonie : www.marchespublics.nc

8) Variantes et options

Les propositions de variantes et options proposées par les soumissionnaires ne sont pas autorisées.

L'obligation est faite de répondre à l'offre de base et aux 2 options imposées pour le lot n°01.

9) Présentation de l'offre

Les conditions auxquelles doivent répondre les offres et notamment le modèle selon lequel elles doivent être présentées, sont indiqués dans le règlement de la consultation (RC).

10) Visites sur site

Tout candidat est réputé s'être rendu sur les lieux des prestations pour établir son offre.

11) Date limite de réception des offres et adresses où elles doivent être transmises

L'attention des soumissionnaires est attirée sur la nécessité du strict respect des clauses figurant au règlement de la consultation (RC) joint au dossier de consultation des entreprises.

Les modalités de remise des offres sont fixées dans le RC, la date limite étant fixée jusqu'au :

**Jeudi 17 septembre 2026 à 12 heures (heure de Nouvelle-Calédonie, UTC+11),
délai de rigueur.**

**Le maire,
Cynthia JAN**

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres

→ Pour parution sur la plateforme des marchés publics le mardi 25 août 2026.

**Pour le maire et par délégation,
Le Directeur du développement durable
et de la proximité,**


Steve VAKIE



Ampliation : Chargé de communication DBA